



Arriere de pension alimentaire

Par **melisse**, le **30/04/2009** à **14:46**

Bonjour, je suis séparée du père de ma fille, qui a 15 ans aujourd'hui, depuis l'année 2000. Depuis j'ai refais ma vie et j'ai eu des jumeaux, qui ont maintenant 6 ans. Le problème se pose avec le père de ma grande, en 9 ans il ne m'a jamais donné de pension alimentaire, aujourd'hui ma fille de 15 ans a voulu aller vivre chez son père et a écrit au juge pour cela. J'ai donc voulu ne pas être en conflit avec ma fille et je l'ai amenée chez son père hier; mais avant cela je m'étais enfin décidée à le traduire en justice pour qu'il me verse enfin une pension, et à partir du jour où il a reçu la date du tribunal (18 mai prochain), il a demandé la garde de ma fille ainsi qu'une pension alimentaire de 150 euros. Quel culot! Ma question est la suivante: est-ce que je peux lui demander l'arrière de pensions alimentaires qu'il ne m'a jamais versé en 9 ans? et est-ce que lui obtiendra de la justice le droit que moi je lui en verse une pour ma fille qui habite maintenant avec lui étant donné que lui n'a jamais voulu me donner une pension pendant 9 ans quand ma fille était sous mon toit? Je suis vraiment désespérée et j'attends avec impatience une réponse de votre part. Merci d'avance